

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2018

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2018 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - MÉDECINS :

La Municipalité s'efforce de trouver des solutions pour contrer la désertification médicale avec entre autres la possibilité de recruter des médecins salariés et une infirmière IPA.

M. LEFEBVRE, Maire, fera un point en séance pour échanger sur le sujet.

2° - SARTHE HABITAT :

Nous avons reçu mardi 25 septembre, le responsable du projet chez Sarthe Habitat ainsi que le maître d'œuvre SICA NORMANDIE.

Voici une première esquisse avec : 3 (T4), 4 (T3), 3 (T2).

3° - APPELS D'OFFRES :

- Fenêtre École Élémentaire :

Entreprise attributaire : Société BEAUCLAIR de Saint-Mars-sous-Ballon, montant : 87 044,05 € HT

- Démolition salle SCANN

- Acquisition de modulaires

} Fin d'appel d'offres :
Vendredi 28 septembre 2018 à 12 h

Nous pourrions vous donner le nombre de candidats mais il faudra attendre l'analyse des offres pour désigner les entreprises attributaires.

4° - CABINET D'ÉTUDE RUISSEAU DE « LA TOUCHE » :

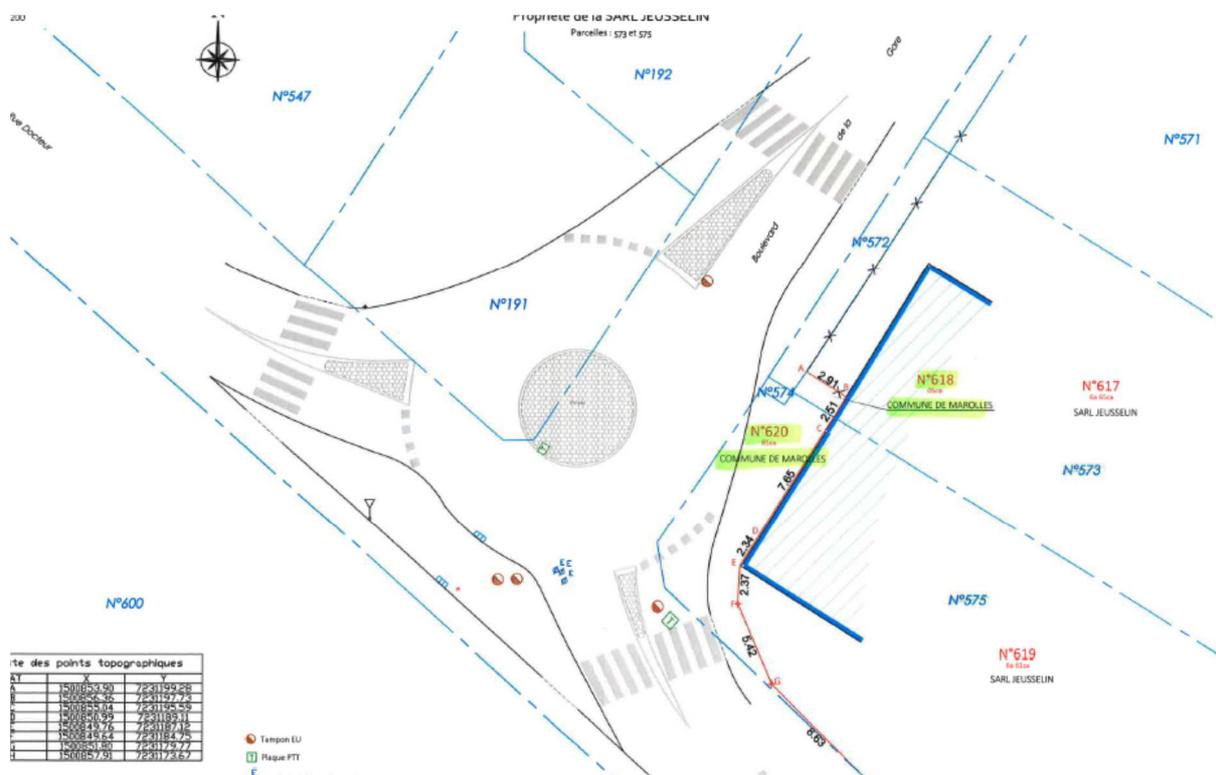
Le cabinet CE3E a été reçu par la Municipalité vendredi 28 septembre 2018.

M. LEFEBVRE, Maire, fera un point en séance.

Ancien parcellaire



Nouveau parcellaire



(vote)

7° - SUBVENTION O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) :

Année 2018 : Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale mais aussi du Bleuet de France (Symbole officiel de reconnaissance et de solidarité envers les combattants).

Le président des collectes finance les actions sociales au profit de ces combattants d'hier et d'aujourd'hui.

(vote)

8° - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE :

Afin de pouvoir répondre favorablement au Trésor Public, il convient d'augmenter les dépenses et les recettes du budget communal en section d'investissement de la somme de 0,70 €. Ainsi le budget reste en équilibre.

(vote)

9° - COMMISSION DES ILLUMINATIONS :

Mardi 9 octobre 2018 à 18 h 00 en Mairie.

10° - QUESTIONS DIVERSES :